

COMMENTS
COMMENTAIRES

Marier v. Air Canada

On 3 October 1980 the annual meeting of *l'Association québécoise pour l'étude comparative du droit* was presented with five papers on various aspects of *Marier v. Air Canada*.¹ This colloquium was organized jointly with the Centre of Private and Comparative Law, McGill University.

The *McGill Law Journal* is pleased to publish these comments, and the Editors thank Professors Paul-André Crépeau, Q.C. and Madeleine Cantin Cumyn for their interest and assistance in the publication of these proceedings.

The Honourable Jules Deschênes, Chief Justice of the Superior Court of Quebec, presided at the discussion and began with a review of the facts and the principal issues raised in this significant case.

Le 3 octobre 1980, la réunion annuelle de l'Association québécoise pour l'étude comparative du droit fut consacrée à divers aspects de l'affaire *Marier v. Air Canada*.¹ Ce colloque fut organisé conjointement avec le Centre de droit privé et comparé, McGill University.

La *Revue de droit de McGill* est heureuse de publier les cinq communications qui y furent présentées. Les rédacteurs remercient les professeurs Paul-André Crépeau, c.r., et Madeleine Cantin Cumyn de leur intérêt et de leur appui dans la publication de ces textes.

L'Honorable Jules Deschênes, juge en chef de la Cour supérieure du Québec, présida à la discussion, qu'il entama avec une revue des faits et des implications majeures de cette décision d'importance.

¹ [1976] C.S. 847, *aff'd/conf.* [1980] C.A. 40.